



DELIBERATION n° 29 - 2018

En date du 26 Juin 2018

Portant sur les attributions de subventions aux associations pour l'année 2018

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 26 Juin 2018 à 20H00 selon convocation en date du 18 Juin 2018 sous la présidence du Maire, Monsieur Joël GARESTIER, Mme Martine CARRILO étant désignée secrétaire de séance.

Sont présents : M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel.

M. HENRY Philippe, Mmes MANDET Mauricette, JANICOT Marie Claude, AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle Adjoints.

Mmes CARRILLO Martine, DE PAIVA Régine, TOUCAS Hélène, LACORRE Séverine.

BASSALER Virginie, THIBAUD-GUILLON Claude, Conseillères Municipales

M. VANDENBROUCKE Gérard, PAYRAT Patrice, MORELON Alain, GLANDUS Bernard, PEAUDECERF Sébastien, GAILLARD André PAGE Stéphane, SIMON Patrick, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration :

Marie Hélène SANCHEZ pouvoir à Philippe HENRY

Jean-Luc GARCIA pouvoir à Bernard GLANDUS

Absent excusé :

VERGER Manuel.

Nombre de membres en exercice		23
Nombre de membres présents		19
Nombre de suffrages exprimés		21
Votes pour		21
Vote contre		0
Abstentions		0

Le maire propose au Conseil Municipal pour l'exercice 2018 d'octroyer les subventions aux associations selon tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	2018
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS ou antennes de la COMMUNE	
Amicale du personnel de la Commune	2 200,00 €
ASOLIM	75,00 €
Association 2000 pattes	100,00 €
Association Club Bel Automne	1 000,00 €
Association Communale de Chasse Agrée	580,00 €
Association Gym club	790,00 €
Association KM 42	1 010,00 €
Association Sportive Saint Just	720,00 €
Badminton Martellois	660,00 €
Comice intercommunal (Aureil, feytiat, Panazol, St Just)	500,00 €
Comité des Fêtes	1 500,00 €
FNACA Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie	200,00 €
Handball Club Martellois	950,00 €

Just à Vélo	550,00 €
KSK (Karaté)	290,00 €
La compagnie de l'hippocampe	100,00 €
La Croix Rouge Section Saint-Just	1 000,00 €
MECAN'X	200,00 €
Old School Customs 87	150,00 €
Saint Just Culture Loisirs	1 930,00 €
Sporting Basket CLub	270,00 €
Tennis Club Aureil St Just Eyjeaux	440,00 €
Union fédérale limousine des anciens combattants section St Just	410,00 €
SUBVENTIONS CLASSIQUES Hors Commune	710,00 €
CHAL Action d'animation Hôpital Chastaingt	50,00 €
Conciliateurs de Justice et médiateurs du Limousin	50,00 €
FNATH (accidentés de la vie) Section Panazol	160,00 €
France Victime 87	50,00 €
Ligue nationale contre le cancer comité départemental (HV)	50,00 €
Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation Périgord -limousine Beynac	100,00 €
Mouvement Vie libre (lutte contre alcoolisme)	50,00 €
MRAP (mouvement contre le racisme)	50,00 €
PEP (Pupilles Enseignement Public)	50,00 €
Planning Familial	50,00 €
Prévention Routière 87	50,00 €

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	4 650,00 €
Association les 2000 pattes (acheter pour 550€ de matériel)	550,00 €
Association KM 42	1 000,00 €
Badminton Martellois	400,00 €
CM Promotions pour les actions de communication au bénéfice de la commune à l'occasion de compétitions motos	500,00 €
Les amis de l'Atelier	500,00 €
Les Cavaliers de Bellefond	200,00 €
Aide exceptionnelle pour PMR	1 500,00 €

Le total général s'élève à 20 985 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'adopter la présente délibération



Fait à Saint-Just-le-Martel

Le 26 Juin 2018

Le Maire



- Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.
- Publié le

Transmis en préfecture le